M. Le sénateur,

Je vous contacte en tant que (Elu(e) du GHN /Délégué(e) Régional GHN / Adhérent(e) au GHN), Groupement Hippique National, syndicat patronal représentatif de la branche des centres équestres.

A partir du 17 novembre prochain, le PLF pour 2023 sera discuté au Sénat. La question de la TVA portant sur les activités équestres y sera abordée.

Après que l’Etat français ait obtenu la révision de la directive TVA au niveau Européen, la profession attend désormais du gouvernement qu’il honore sa promesse de 10 ans de sécuriser et simplifier les régimes de TVA applicables aux activités équestres.

Un amendement en ce sens avait pu recevoir un avis favorable de la commission des finances de l’Assemblée Nationale. Toutefois ce point n’a pu être discuté en séance plénière à la suite l’activation de l’article 49 alinéa 3 de la constitution par Madame la Première Ministre. Ensuite, le gouvernement à fait le choix de ne pas intégrer ce point au projet de PLF pour 2023 qui vous sera proposé.

Si vous souhaitez participer à sécuriser juridiquement les établissements équestres et ainsi leur permettre de poursuivre la mission d’intérêt général qui leur incombe et qui se traduit par un rôle éducatif et social majeur au sein de vos territoires, principalement ruraux, nous vous invitons à co-signer ou soutenir l’amendement visant à sécuriser la fiscalité des poney clubs et centres équestres et qui sera déposé par M. Le Sénateur Jean Pierre Vogel, Président du groupe Cheval au Sénat.

Afin de vous convaincre de la nécessité de voir aboutir ce dossier de 10 ans, vous trouverez en pièce jointe, l’amendement évoqué ainsi qu’une note retraçant l’historique de ce dossier.

Comptant sur votre soutien à notre filière, je vous prie d’agréer, M. le Sénateur, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature.